



Rétrospective
Partenaires
Informations juridiques
Lectures

le Journal du RPE #5

Relais Petite Enfance
de la Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray



SOMMAIRE

Les temps forts du RPE	04
Nouveaux partenaires	06
Formations	07
Juridiques	08
Le plein d'histoires	12
Évènements	13
Informations sur les modes de garde	14
Recette de peinture végétale	15

Dans ce journal, vous y trouverez les temps forts du RPE : ateliers d'éveil, formations, kermesse, sorties, les informations importantes et les évènements à retrouver prochainement.

Partenaires, parents, assistant(e)s maternel(le)s et enfants, nous sommes ravies de vous retrouver dès le mois de septembre pour de nouvelles aventures...

Restez informés !

Parents, assistant(e)s maternel(le)s, vous souhaitez avoir connaissance des actualités du RPE, merci de nous transmettre votre adresse mail à rpe@cc4rivieres.com.

Pour suivre les activités et le planning mensuel du RPE, rendez-vous sur le site www.cc4rivieres.com et le Facebook « Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray ».

LES TEMPS FORTS DU RPE EN IMAGES

Le Relais Petite Enfance dans tous ses états

Chaque semaine, les enfants ont profité d'activités variées dans le but de favoriser leur éveil (psychomoteur, émotionnel, langage, sociabilité, curiosité...).



NOUVEAUX PARTENAIRES

L'office du tourisme de Forges-les-Eaux

Grâce à cette belle collaboration, petits et grands ont voyagé dans le temps. Direction le lac de Forges dans l'univers de Louis XIII et Anne d'Autriche. Costumes, énigmes... Enfants et leur assistante maternelle et enfants de la crèche sont partis à la recherche des trésors de la nature mais surtout de la couronne de la reine. Un moment de partage où petits et grands ont exploré l'histoire autrement. Nous avons hâte de découvrir où la nouvelle aventure nous transportera la saison prochaine !

Daniella Ott :

Nous sommes partis en expédition à la mare du parc des Houx de la Hallotière, guidés par Daniella notre spécialiste en grenouilles discrètes. Au programme : confection de petits radeaux, manipulation de la terre et découverte des trésors la nature.

Sarah Diget :

3 ateliers à la Découverte des arts du cirque avec un grand final où enfants, parents et assistant(e)s maternel(le)s se sont retrouvés sur la piste

Atelier Land art avec Sarah au jardin des sculptures de Bois Guilbert.

Les petits artistes en herbe ont pu s'exprimer !

Plantations intergénérationnelles,

Devant la future médiathèque de Forges, en partenariat avec les résidents de l'EHPAD et les Enfants du multi-accueil AMSTRAMGRAM de Forges. Les fleurs ont trouvé leur place dans des bacs en bois réalisés par le service technique de la ville de Forges.

Sandra ONYSZKO

Formatrice spécialisée sur le statut des assistant(e)s maternel(le)s est intervenue pour sensibiliser et échanger autour de la législation.

Des ateliers du RPE seront proposés à compter de septembre 2025 dans les Jardins ouvriers de Gournay-En-Bray. Ce partenariat va permettre aux enfants de découvrir la nature autrement. Il s'agit d'offrir aux enfants un contact avec la nature, de développer leurs sens, leur habileté motrice. L'exploration sera riche et variée sensoriellement : couleurs vives, formes variées, diversité des textures naturelles (feuilles, légumes, écorces), découverte des sons de la nature (chants d'oiseaux, vent dans les feuilles) sans oublier le parfum des fleurs, des plantes, des cultures.

ÉVÈNEMENTS

Participation du RPE à la journée

« Métier en tournée » :

Cet évènement organisé par l'agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie est un concept partenarial qui permet aux publics normands de découvrir les métiers et les univers professionnels. Il aura lieu toute la journée, le **mardi 7 octobre 2025** au gymnase de l'Aulnay à Gournay-en-Bray.

Le RPE propose le spectacle d'humour

« Nounou un jour » de Mr Charly :

• **Le vendredi 10 Octobre 2025** à 20h au théâtre municipal de Forges-les-Eaux.

Ce spectacle est un condensé du quotidien des assistants maternels avec humour et réalité. Nous espérons rassembler les professionnels(le)s et les familles autour d'une soirée pleine de rire, de joie et d'émotions.

N'hésitez pas à vous inscrire sur rpe@cc4rivieres.com

Le RPE propose des Portes Ouvertes :

• **Le mercredi 5 novembre 2025** de 9h30 à 12h30 au RPE situé 25 rue Henri Dunant à Gournay-en-Bray

• **Le samedi 8 novembre 2025** de 10h à 12h au RPE situé 25 boulevard de Madame De Sévigné à Forges-les-Eaux.

Ce temps est à destination des familles et des assistantes maternelles pour découvrir ou redécouvrir les lieux, permettre des rencontres et échanger sur le métier d'assistant(e) maternel(le)...



Que faire en cas de salaires impayés ?

L’Urssaf met en place des actions d’accompagnement afin d’aider les employeurs à résoudre les situations d’impayés et prévenir les litiges.

En adhérant au service **Pajemploi+**, le parent employeur n’a plus qu’une seule démarche à faire par mois : déclarer le salaire de son employé. Deux jours après la déclaration, l’Urssaf service Pajemploi se charge de prélever le salaire sur le compte bancaire du parent employeur, après avoir déduit le montant de son CMG. Il reverse ensuite, trois jours après la déclaration, le salaire sur le compte bancaire de l’employé. Avant d’utiliser ce service optionnel, le parent employeur doit avoir obtenu l’accord de son salarié.

Nous vous informons du dispositif Pajemploi+ en cas d’impayés de salaire. Depuis le 15 octobre 2024, les employeurs bénéficient d’un maintien du service Pajemploi+ pendant 2 mois, ce dispositif va permettre une protection financière supplémentaire pour les salariés en cas d’impayés de salaire par les parents employeurs. Cela inclut :

- Une prise en charge temporaire des salaires impayés par Pajemploi, sous certaines conditions
- Un suivi et un accompagnement renforcé auprès des employeurs pour résoudre la situation d’impayé.

Sources :

• **Bulletin -info-Pajemploi n°19** (URSSAF janvier 2025)
806 253 service gratuit - prix d’un appel
<https://www.urssaf.fr>

• **Les Pros de la petite enfance :**
<https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/assistantes-maternelles-impayees-enfin-une-avancee>

Sources d’informations complémentaires :

• **France Emploi Domicile :** <https://www.franceemploi domicile.fr>

• **Direction Départementale de l’Emploi, du travail et des Solidarités de Seine-Maritime (DDETS) :** informations sur le cadre juridique/ droit du travail
Adresse : 14 Avenue Aristide Briand, 76108 Rouen Cedex 1
Courriel : DDETS-renseignements-travail@seine-maritime.gouv.fr
Téléphone : 0 806 000 126 / DDRTS 76 : 02.76.27.71.01

• **Prud’Hommes :** 02.35.07.94.50
Email : cph-rouen@justice.fr

Évolution du Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) à compter du 1er Septembre 2025

Le CMG est une prestation familiale qui permet de prendre en charge une partie des dépenses liées à l’accueil des enfants au domicile d’un assistant maternel ou à la garde d’enfants à domicile, lorsque les parents emploient directement l’intervenant.

La réforme vise à mieux prendre en compte les besoins des familles dans certaines situations (choix du mode de garde, composition de la famille …). Elle comporte 3 points clés :

- à partir du 1er septembre 2025 : un calcul qui changera pour l’ensemble des familles. Elles seront informées du nouveau montant de leur CMG lors de la déclaration de septembre 2025 ;
- à partir du 1er septembre 2025 : les familles monoparentales pourront bénéficier du CMG jusqu’aux 12 ans de l’enfant, au lieu de 6 ans aujourd’hui ;
- à partir du 1er décembre 2025 : en cas de résidence alternée, chaque parent pourra bénéficier du CMG s’il remplit les conditions nécessaires.

À partir du 1er septembre, le calcul du montant du CMG rémunération est modifié pour prendre en compte la situation réelle des familles : nombre d’enfants à charge et niveau de ressources. La prestation sera adaptée selon le choix du mode d’accueil et les besoins d’accueil des familles.

Le nouveau calcul sera appliqué automatiquement par l’Urssaf service Pajemploi, vous n’aurez aucune démarche à faire. Vous serez donc informé du montant de votre CMG lors de votre déclaration de septembre 2025.

Comprendre l’évolution de votre CMG si vous êtes déjà bénéficiaire

Le CMG augmentera pour de nombreuses familles, notamment celles qui font face à des dépenses élevées du fait d’un nombre d’heures d’accueil important. Pour certaines familles - par exemple celles ayant besoin d’un nombre d’heures moins important - la prestation diminuera. Pour ces familles, un complément transitoire pourra être versé sous certaines conditions de ressources et de nombre d’heures de garde afin d’éviter des variations importantes des dépenses restant à leur charge.

Estimer votre (nouveau) montant de CMG

Vous souhaitez obtenir une première estimation à titre indicatif de votre reste à charge ? Utilisez les simulateurs des sites suivants : <https://www.urssaf.fr> ou <https://www.monenfant.fr>

Estimer le montant de votre complément transitoire

Aucune démarche n'est à effectuer : si vous êtes concerné, les calculs du CMG intégreront automatiquement le complément transitoire au moment de votre déclaration en septembre 2025. Pour en savoir plus sur le montant du complément transitoire, consultez les questions-réponses sur le site [urssaf.fr](https://www.urssaf.fr)

Pour les familles monoparentales

À partir du 1^{er} septembre 2025, si vous vivez seul(e) avec votre (vos) enfant(s), vous pouvez bénéficier du CMG jusqu'à ses 12 ans dans les mêmes conditions que pour les enfants âgés de 0 à 6 ans. Cette évolution vous permet de couvrir vos besoins d'accueil notamment lors des temps extrascolaires.

Comment faire la demande ?

Si vous êtes déjà bénéficiaire du CMG avant les 6 ans de votre enfant et que la Caf ou la MSA a connaissance de votre situation familiale, il n'y a pas de démarche à faire. Le CMG continue d'être versé tant que l'accueil continue. Dans le cas contraire, vous pouvez faire une demande auprès de la Caf ou MSA dont vous dépendez. Il n'est pas nécessaire d'avoir bénéficié du CMG avant les 6 ans de votre enfant.

Pour les enfants en résidence alternée

À partir de décembre 2025, si vous êtes séparés et que vous avez mis en place une résidence alternée avec le second parent, chaque parent peut bénéficier du CMG pour les heures d'accueil à votre charge, à condition de remplir les critères d'éligibilité.

Deux situations sont possibles :

- **Si vous bénéficiez des allocations familiales** : vous devez obligatoirement avoir mis en place leur partage au préalable :
 - o pour le parent déjà bénéficiaire du CMG emploi direct : aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire.
 - o pour le parent qui n'est pas allocataire : une demande de CMG doit être effectuée auprès de la Caf ou de la MSA. Une déclaration de situation pourra également être demandée.
- **Si vous ne bénéficiez pas des allocations familiales** : seules la demande de CMG et la déclaration de situation sont nécessaires.

Source : <https://www.urssaf.fr>

Pour s'inscrire aux Webinaires de France Emploi Domicile
Connectez-vous à <https://www.franceemploi-domicile.fr>
Dans la rubrique « agenda d'évènements »

1. Comprendre l'accueil chez un(e) assistant(e) maternel(le)

Tout ce qu'il faut savoir sur ce mode de garde : fonctionnement, cadre légal, avantages...

- Mardi 9 septembre 2025, de 20H à 21H ▶ [Faire garder mon enfant par un\(e\) Assistante\(e\) Maternel\(le\) : Tout comprendre sur ce mode de garde ! | France Emploi Domicile](#)
- Vendredi 12 septembre 2025, de 13H à 14H ▶ [Faire garder mon enfant par un\(e\) Assistante\(e\) Maternel\(le\) : Tout comprendre sur ce mode de garde ! | France Emploi Domicile](#)

2. Recruter un(e) assistant(e) maternel(le)

Les démarches à suivre, les indispensables du contrat de travail, et les bonnes pratiques pour une relation sereine.

- Mardi 4 novembre 2025, de 20h à 20h45
- Vendredi 7 novembre 2025, de 13h à 13h45



Abonnements école des loisirs

Vous êtes parents ou assistant(e) maternel(le), Si vous le souhaitez un abonnement collectif via le RPE est possible et vous permet d'obtenir un tarif réduit. Pour en bénéficier, vous pouvez effectuer la commande sur le site suivant <https://abonnements.ecoledesloisirs.fr> tout en précisant Relais Petite enfance de la CC4R En Bray, 25 boulevard Mme de Sévigné, 76440 Forges-Les-Eaux.

Votre enfant recevra **au RPE** une sélection de 8 livres.

Rouge

Delphine Chedru, éd NATHAN

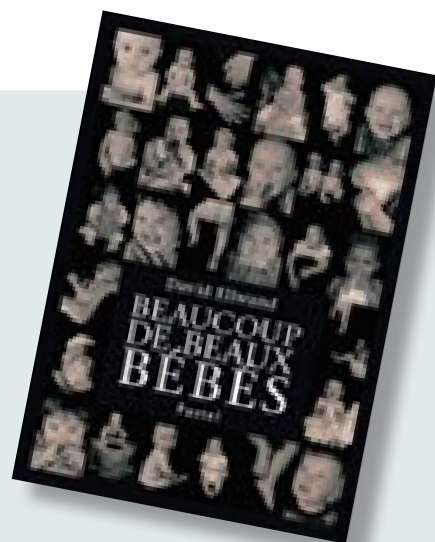
Plongez dans un voyage coloré plein de surprises Rouge comme mon ballon qui monte dans le ciel, rouge comme la pomme que je croque à pleines dents... Tournez les pages, découvrez une surprise rouge qui correspond à chaque découpe... jusqu'à la page finale en forme de déclaration d'amour.



Beaucoup de beaux bébés

David Ellwand

« Regarde les beaux bébés : bébé assis, bébé debout, bébé qui pleure, bébé qui rit... ». Un album de photos à regarder avec les tout-petits qui vont découvrir à la fin du livre, dans un miroir, leur propre image : « Et là, c'est toi ! ».



Calendrier prévisionnel des formations 2026

Au Relais Petite Enfance de Gournay-En-Bray :

Recyclage SST (7 heures)

Prévention et gestion des troubles alimentaires de l'enfant (21 heures)

Droits et devoirs dans l'exercice de son métier (21 heures)

Contactez le RPE pour plus d'informations :

- Audrey Hautot-Pernel (Forges-les-Eaux) 06.62.09.53.68
- Estelle Gricourt (Gournay-en-Bray) 06.37.08.50.23
- Email : rpe@cca4rivers.com

LISTE DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT SUR LE TERRITOIRE DE LA CC4R EN BRAY

Multi-Accueil

Micro-crèches

FORGES-LES-EAUX
Amstramgram
02.35.90.62.81

GOURNAY-EN-BRAY
Liberty en Bray
02.35.90.06.39

GOURNAY-EN-BRAY
Maman Ours
06.51.98.79.54

GOURNAY-EN-BRAY
Papa Ours
06.51.98.79.54

Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s

ARGUEIL
MAM les p'tits Brayons
07.87.07.38.39
06.38.95.32.33

ELBEUF-EN-BRAY
MAMIP* Les ptits poussent
06.10.83.06.33
06.47.96.15.68
06.34.63.40.22

DAMPIERRE-EN-BRAY
Mam'Zelle Cigogne
06.77.71.88.28

FORGES-LES-EAUX
MAM Les petits oursons
02.35.09.45.31

MAM Pirouette Cacahuète
09.80.62.17.68

SERQUEUX
MAMIP* Les p'tits bout'entrain
06.45.72.12.95

GAILLEFONTAINE
MAM Les p'tits chatons
06.33.05.51.67

GOURNAY-EN-BRAY
MAM 1, 2, 3 soleil
02.35.09.16.91

***MAMIP : Maison d'Assistante Maternelle à l'Initiative Publique** est un service accessible à l'ensemble des familles du territoire (tarification, horaires atypiques, contrats courts ...). Ces professionnel(les) peuvent accueillir des enfants en situation de handicap en lien avec le Pôle Ressources Handicap 76 et/ou faciliter l'accueil des enfants en urgence et/ou accepter les contrats courts et /ou occasionnels, les enfants de parents en démarche d'insertion professionnelle et/ou faciliter l'accueil des enfants dont les parents sont confrontés à des horaires atypiques.

Liste des assistant(e)s maternel(le)s et Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Le RPE peut vous fournir la liste des assistant(e)s maternel(le)s en activité, éditée par le Département. Pour plus d'informations sur les disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s et leurs spécificités d'accueil, n'hésitez pas à consulter le site <https://monenfant.fr>.

Vous cherchez un mode de garde sur la communauté de communes des 4 rivières En Bray

N'hésitez pas à consulter le site <https://monenfant.fr>. Ce dernier permet d'orienter la recherche selon le mode de garde souhaité et la localisation. Ce site propose également d'effectuer des simulations sur le montant des prestations CAF (CMG : Complément libre choix mode de garde, PreParE : prestation partagée d'éducation de l'enfant, Aeeh : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé).

ACTIVITÉS

Recette de peinture végétale

Les ingrédients :

- Jus de chou rouge
- Jus de citron
- Sel
- Bicarbonate
- Vinaigre



Préparation :



Extraire un jus de chou rouge (centrifugeuse)
Ajouter au jus de chou rouge, 1 ingrédient et observer ce qui se passe :
Pot 1 : jus de chou + bicarbonate = BLEU
Pot 2 : jus de chou rouge + sel = VIOLET (clair)
Pot 3 : jus de chou + citron = ROUGE/ROSE (en fonction du dosage de citron)
Pot 4 : jus de chou + vinaigre = ROSE Fushia
Pot 5 : jus de chou seul = VIOLET

À vos pinceaux !!

Vous souhaitez en savoir plus

Relais Petite Enfance

Contactez-nous pour organiser une rencontre et découvrir
notre structure

***Retrouvez plus d'informations
sur le site web de la communauté
des 4 rivières En Bray***

www.cc4rivieres.com

Les activités du Relais Petite Enfance
et ses services sont financées par la
Communauté de Communes des 4
Rivières En Bray et la CAF de Seine-
Maritime



Contact

rpe@cc4rivieres.com



Gournay-En -Bray

Relais Petite Enfance

25 rue Henri Dunant

76220 GOURNAY-EN-BRAY

Estelle GRICOURT

06.37.08.50.23

Forges-Les-Eaux

Relais Petite Enfance

25 Boulevard de Mme De Sévigné

76440 FORGES-LES-EAUX

Audrey HAUTOT-PERNE

06.62.09.53.68